

AVIS DE COURSE
VOILE RADIOCOMMANDEE 2017-2020

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

[**Open VRC du Printemps**]
[**22 avril 2018**]
[**Plan d'eau de la Grande Prairie**]
[**CV Angoulême**]
[**Grade 5C**]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe E
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées :
 - 1.7.1 La RCV E.2.1(b) est supprimée
 - 1.7.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux *[peuvent être tenus d']* arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à **tous les voiliers radiocommandés**.
- 3.2 Les concurrents admissibles - membres de l'association de classe correspondante pour les régates de Grade 4 et au delà - peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à [**CVAC Plan d'eau de la Grande Prairie – 16710 Saint Yrieix**] ou par mail au plus tard le [**19/04/2018**].
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- 3.4 Les concurrents ne possédant de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription une licence d'un autre organisme ou une attestation d'assurance.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : [**7 €**].

5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à [10h15].

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

[**dimanche 22/04/2018**] de [09h00] à [10h15].

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

[sans objet].

6.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
[22/04/2018]	10h30	[de 10h30 à 18h00] flottes à suivre

6.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [17h30].

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions le [22/04/2018]

- [affichées selon la Prescription Fédérale]

- [disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

[<http://www.fcol16.org/fr/rubrique-3213-la-page-de-la-voile-radio-commandee.html>]

8. SYSTEME DE PENALITE

[L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » ne s'appliquera pas.]

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retiré

A partir de 8 courses validées 2 retirés

A partir de 16 courses validées 3 retirés

A partir de 24 courses validées 4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [sans objet].

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Michel BARDILLON : bardillon.vl@gmail.com. ou CVAC : mailto:voile.angouleme@fcol16.org

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[Open VRC du Printemps]
[22 avril 2018]
[Plan d'eau de la Grande Prairie]
[CV Angoulême]
[Grade 5C]

je soussigné			
Nom :		Prénom :	
Né(e) le :		N° Licence :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
e-mail :			
Tel :		Port :	
Club :		Code club :	
N° Voile :		N° Coque :	
Si 2.4Ghz, cochez :		Sinon, indiquez 4 fréquences :	
Fréquence.1 :		Fréquence.2 :	
Fréquence.3 :		Fréquence.4 :	
Signature			